

ENERGIE RENOUVELABLE ■ Réunion publique sur un parc éolien à Saint-Poncy

Un projet dans le vent

Comme à Rageade, Lastic, Coren, Tanavelle ou Faverolles, la société Nouvelles Énergies Dynamiques a un projet de parc éolien à Saint-Poncy.

CONSTRUIRE un parc éolien à Saint-Poncy. Le projet était connu. Mais pas le contenu, ni les avantages et les inconvénients qui en découleraient. Lundi soir, pour expliquer et répondre aux questions, les porteurs du projet sont donc allés à la rencontre de la population.

Une réunion publique organisée à l'initiative du maire, Jacques Couvret à laquelle une faible assistance avait répondu (*).

Les personnes présentes ont, malgré tout, eu l'occasion d'en savoir plus. Initié par Nouvelles Énergies Dynamiques, le projet prévoit la construction du parc sur le plateau de la commune.

UN PARC DE SEPT ÉOLIENNES

Basée à Strasbourg, la société a également d'autres projets en cours dans le Cantal et en Lozère. Les sites à l'étude ? Rageade, Lastic, Coren, Tanavelle, Faverolles, Chauillac et Montvernoux.

A Saint-Poncy, à environ 990 mètres d'altitude, il s'agirait

de mettre en place sept éoliennes. Un investissement d'environ 15.000.000 € pour construire des nacelles d'une hauteur de 80 mètres, des hélices de 42 mètres de diamètre (pour une hauteur totale de 121 mètres).

La puissance du parc prévue est de 11,55 MW, pour une production annuelle de 29.000.000 Kwh. Et pour une mise en service « espérée en 2005-2006 », a indiqué Gerahrd Kucher.

« Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a une volonté politique au niveau de l'Europe d'arriver à 21 % d'énergie renouvelable. En France, vous en êtes à 15 %. Et le potentiel de l'énergie hydraulique est désormais presque bloqué. Il faut donc se tourner vers le vent », rappelait en préambule le chargé d'affaires de la société.

Spécialisé dans ce domaine, Nouvelles Énergies Dynamiques a choisi de prospecter dans le département. Notamment à Saint-Poncy. Au cours de la soirée, plusieurs points auront été débattus : raccorde-

ment du réseau, respect de la nature, impact paysager, bruit, etc. Pour le raccordement, sous terre, le coût n'est pas encore d'actualité. « Il faut attendre les propositions d'EDF, mais seulement quand le permis de construire sera déposé ».

Pour l'environnement, « le schéma régional est scrupuleusement respecté ». Et il est « clair » qu'il y aura un « impact visuel. Mais il y en a de tout temps, dès lors que l'homme fait des ouvrages modernes, comme le viaduc de Garabit, les tours de télécommunications, etc. ».

Pour le bruit, « si le vent souffle fort, le bruit de l'éolienne est couvert »...

APPORT FINANCIER

Restait à aborder la question financière. « Les propriétaires concernés toucheront 2 % sur ce qu'EDF va nous payer pour la récolte annuelle. Nous signerons avec eux un bail emphytéotique de 25 ans, la durée de vie moyenne d'une éolienne ».

Plus concrètement, l'apport financier pour les propriétaires



Peu développée en France, la construction de parcs éoliens est appelée à se développer. Dans le Cantal, Saint-Poncy pourrait être un site retenu. (Photo d'archives AFP).

serait « de l'ordre de 4.000 € », si les éoliennes tournent à plein régime. La commune toucherait, quant à elle, une taxe professionnelle. « A Coren, l'estimation faite, (pour le même genre de parc, NDLR) est de 230.000 € », a indiqué Gerahrd Kucher.

De quoi donner à réfléchir, même si pour l'heure, « il ne s'agit que d'un projet ». Tout dépendra ensuite de l'accord de la population. Et, dans ce cas-là, des résultats que donneront l'étude des coûts d'installation, et des mesures du vent.

(*) Étaient également présents Louis Clavier, conseiller général en charge plus particulièrement du dossier « énergie renouvelable » pour le département, et Joël Bec, de l'association Alter-Eco.